



Publié le 19 octobre 2016 à 13h20 | Mis à jour à 17h08

Barrette témoin de l'influence de groupes religieux auprès de patients



Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, répond aux questions de l'opposition, mercredi, à l'Assemblée nationale.
Jacques Boissinot, Presse canadienne

Alexandre Robillard

La Presse Canadienne
QUÉBEC

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a déclaré qu'il avait déjà été témoin, alors qu'il était médecin, de l'influence de groupes religieux auprès de patients.

M. Barrette n'a pas commenté directement le cas d'une jeune mère décédée récemment à Lévis des suites de complications après un accouchement.

Une enquête du coroner est en cours pour déterminer si Éloïse Dupuis, qui faisait partie des témoins de Jéhovah, avait exprimé clairement son refus de recevoir une transfusion sanguine.

Dans un point de presse, M. Barrette a confirmé que des membres de groupes religieux, comme les témoins de Jéhovah, sont parfois présents dans des situations comme celle impliquant Mme Dupuis.

«Est-ce que l'entourage de la communauté de religion - pas la communauté religieuse -, mais la communauté, un groupe, des gens qui se connaissent, il y a ce genre de débat là dans ce genre de situation critique là? La réponse, c'est oui», a-t-il dit.

M. Barrette ne s'est pas prononcé sur la réaction à avoir devant pareil cas, puisqu'il n'avait pas à prendre de décision à titre de consultant.

«Je peux vous dire que moi-même, je l'ai déjà vu, a-t-il dit. C'est tout à fait vrai. Dans le cas qui nous occupe, je ne peux pas commenter.»

Les caquistes ont réclamé la mise en place de mesures de sécurité dans les hôpitaux pour éviter que

les patients soient exposés à des pressions de communautés religieuses.

«Nous savons qu'une police du sang est présente dans les hôpitaux québécois, qu'elle fait pression sur les patients et leur famille, qu'elle interdit l'accès aux gens qui ne sont pas membres des témoins de Jéhovah à la chambre du patient», a dit le député Simon Jolin-Barrette.

M. Barrette a mis ses adversaires en garde contre le risque de poser des gestes qui sont «socialement imprudents».

«De là à utiliser des propos qui sont, à mon avis, incendiaires, quand on parle de "police du sang", je pense que là, on dépasse certaines bornes parlementaires ou, du moins, politiques dans l'opinion publique», a-t-il dit.

Soulignant qu'une enquête du coroner est en cours, M. Barrette a jugé que les balises du consentement éclairé semblaient respectées dans le cas de Mme Dupuis.

«Les gens qui l'ont prise (cette décision), dans la circonstance à laquelle le collègue fait référence, l'ont prise, selon les informations que nous avons, en pleine connaissance de cause, a-t-il dit. Il y aura une enquête, d'après les informations que j'ai, et il y aura une conclusion qui sera tirée.»

Mardi, les caquistes ont demandé la création d'un mécanisme judiciaire d'évaluation du consentement.

Le Parti québécois a demandé mercredi une enquête externe sur l'influence des groupes religieux auprès des patients et du personnel médical.

«Il faut repenser à (la façon de) protéger le consentement libre et éclairé des patients, a-t-il dit. La façon de le protéger, c'est de vérifier à ce que des influences de groupes religieux organisés, structurés ne s'exercent pas indûment sur des familles, sur des patients.»



© La Presse, ltée. Tous droits réservés.